

C'est voté

CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
GARD

COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
VOTÉES À LA SÉANCE DU 21 AVRIL 2023

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE ET COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Agir autour de 3 axes



**L'Assemblée départementale
a individualisé 15,1 M€
le 21 avril 2023**

**9,2 M€ en investissement
5,9 M€ en fonctionnement**

**Dont en subventions (fonctionnement +
investissement) : 8,7 M€ au total**

SOMMAIRE

Un Schéma départemental des mobilités pour répondre aux nouveaux enjeux économiques et environnementaux du territoire p. 4

Mise en œuvre du Schéma départemental des solidarités sociales p. 6

- Répondre aux besoins des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance.....p.6
- Création du Fonds départemental de développement de l'insertion par l'activité économique (FDDIAE) p.7

Un financement massif des associations, des bailleurs sociaux et des collectivités du Gard..... p. 8

3 axes prioritaires :

- *Soutenir et accompagner tous ceux qui en ont besoin*
- *Protéger notre santé et notre qualité de vie*
- *Relier les personnes et les territoires*

Les 2 schémas votés fin 2022 et mis en œuvre en 2023 :

- *Schéma départemental des solidarités sociales sur la période 2022/2027*
- *Schéma du tourisme, des loisirs et de l'attractivité sur la période 2023/2028*

Les 4 schémas créés ou renouvelés en 2023 :

- *Schéma départemental des mobilités*
- *Schéma départemental des sports*
 - *Schéma départemental des enseignements artistiques*
 - *Schéma départemental de la lecture publique*

4 projets « phares » :

- La création de l'Agence départementale de l'habitat et du logement (ADHL)
- La création des Maisons du Conseil départemental
- L'accompagnement du Conseil départemental des jeunes
- La modernisation du Centre sportif départemental de Méjannes-le-Clap

Un Schéma départemental des mobilités pour répondre aux nouveaux enjeux économiques et environnementaux du territoire

Le Conseil départemental du Gard assure la gestion d'un réseau routier important et structurant de près de 4 600 km.

La connexion entre les grands pôles d'activités, les bassins d'emplois mais également vers les territoires peu densifiés, y compris au-delà des limites départementales est un enjeu majeur pour le Gard.

Les concertations menées depuis plusieurs mois par Martin Delord, Olivier Gaillard et les services du Conseil départemental ont permis de produire un diagnostic fidèle aux attentes des territoires, et de faire émerger 4 grands axes permettant de structurer l'intervention de la collectivité :

- préparer le réseau gardois aux enjeux de demain (construction, participation et équipement des grandes infrastructures de mobilité),
- moderniser et sécuriser les déplacements quotidiens,
- exploiter, entretenir et gérer le patrimoine routier,
- créer un réseau d'itinéraires cyclables structurant le territoire départemental.

La sécurisation du réseau routier gardois, tant dans la résorption de l'accidentologie que dans le maintien des bonnes conditions de circulation (confort, temps de trajets, viabilité), est un enjeu fort de la mobilité au quotidien du territoire.

La variété du réseau impose une rationalisation des opérations de gestion des infrastructures, avec notamment une sensibilité particulière liée aux risques naturels.

Les aspirations des territoires, en ce sens, sont immenses et ont pu être mesurées lors des concertations menées auprès des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), des communes et des associations dans le cadre de l'élaboration de ce schéma.

Le Conseil départemental du Gard confirme ainsi sa volonté de mener une politique publique favorisant l'émergence de routes plus durables, plus sûres, connectées et vectrices de l'intermodalité permettant de répondre à 3 objectifs inscrits dans le projet du mandat.

Le 1^{er} de ces objectifs est de relier les personnes et les territoires avec de bonnes dessertes des territoires, des bassins de vie et des bassins d'emploi. Il s'agit aussi de décongestionner les agglomérations y compris en période touristique et de créer les conditions d'un partage de la voirie entre ses différents usagers en toute sécurité, qu'il s'agisse des automobilistes, des usagers des transports collectifs, des cyclistes et des piétons.

Le 2^e objectif, plus social, est d'améliorer l'accès de tous à la mobilité en veillant également à bien accompagner les initiatives de mobilité solidaire, d'accès aux véhicules partagés et de vélos.



Enfin, le 3^e objectif est lié à la santé et à la qualité de vie des Gardoises et des Gardois. La réduction des impacts environnementaux des déplacements est devenue un impératif. Il faut encourager le développement de solutions alternatives à la voiture particulière avec davantage de voies cyclables et de voies vertes afin d'obtenir un réseau interconnecté aussi bien pour le tourisme et les loisirs que pour les trajets domicile / travail.

Pour faire face aux enjeux des mobilités sur le territoire gardois, le Conseil départemental innove :

- par une nouvelle organisation du réseau routier départemental selon trois catégories : le réseau structurant, le réseau de liaison et le réseau de proximité
- par la mise en place d'une politique d'entretien mobilisant des outils de connaissance du patrimoine routier
- par une politique cyclable toujours plus ambitieuse avec l'extension de l'infrastructure cyclable sécurisée à l'échelle départementale, le renforcement du dispositif de co-financement d'aménagements cyclables du quotidien à l'échelle intercommunale, la sensibilisation des collégiennes et des collégiens
- par une implication nouvelle dans l'aménagement d'aires de covoiturage en interface avec le réseau routier départemental.

Ainsi un budget d'investissement annuel de 57 M€ sera consacré à la politique départementale des mobilités.

Un budget qui connaît une augmentation de l'ordre de 10 M€. Augmentation qui se justifie principalement par l'effort consenti sur les circulations douces (7 M€) et l'entretien des murs et ouvrages d'art (9,5 M€).

Rapport Conseil départemental (CD) :
n°301 : Schéma départemental des mobilités

Voie verte devant le collège de Calvisson





Mise en œuvre du Schéma départemental des solidarités sociales

Répondre aux besoins des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance

Pour aider les enfants et les jeunes à « Bien grandir dans le Gard » – une orientation majeure de son Schéma départemental des solidarités sociales –, le Conseil départemental fixe chaque année ses orientations financières pour les établissements relevant de l'Aide sociale à l'enfance, **c'est-à-dire très concrètement les moyens alloués pour mettre en œuvre sa politique en matière de protection de l'enfance.**

En 2023, la collectivité consacre 72 M€ pour la prise en charge des enfants et des jeunes accueillis dans les structures de l'Aide sociale à l'enfance. Cette somme prend en compte l'évolution du nombre d'enfants (50 places supplémentaires), l'inflation, à hauteur de 4 %, du coût des prestations délivrées, et compense, à hauteur de 3 %, les surcoûts liés aux revalorisations salariales prévues par les accords Ségur 2.

Parmi les engagements du Schéma des solidarités sociales, l'augmentation des capacités d'accueil est une priorité. De plus, leur adaptation aux situations complexes (places supplémentaires en internat, accueil de fratries, accueil spécifique des jeunes de 16 à 21 ans ou des enfants confiés atteints de handicap...), ou le renforcement des services de prévention spécialisée confrontés à une fragilité croissante des publics jeunes, importent également.

Par ailleurs, les dernières revalorisations du point d'indice et la prime Ségur tendent à rendre plus attractifs les métiers de l'accompagnement social et médico-social.

À noter que le Conseil départemental s'équipe en 2023 d'un logiciel de gestion des places en établissements, services sociaux et médico-sociaux afin d'avoir une vision et une gestion plus justes de l'offre territoriale.

Rapport Commission permanente (CP) :
n°401 : Orientations pour la campagne budgétaire 2023 des établissements et services sociaux et médico-sociaux de la protection de l'enfance

Rapport Conseil départemental (CD) :
n°401 : Orientations pour la campagne budgétaire 2023 des établissements et services sociaux et médico-sociaux de la protection de l'enfance

Création du Fonds départemental de développement de l'insertion par l'activité économique (FDDIAE)

Comme il s'y est engagé dans son Schéma départemental des solidarités sociales, le Conseil départemental du Gard crée le Fonds départemental de développement de l'insertion par l'activité économique (FDDIAE). Il a pour but de structurer les filières de l'Insertion par l'activité économique (IAE) autour de finalités d'utilité sociale, de transition écologique et d'économie circulaire.

Les acteurs de l'IAE sont les ateliers et les chantiers d'insertion, les associations intermédiaires, les entreprises de travail temporaire d'insertion et les entreprises d'insertion. Relevant le plus souvent de l'Économie sociale et solidaire (ESS), ces structures sont des acteurs économiques à part entière (l'ESS représente 11% du PIB du Gard avec des emplois non délocalisables) et des leviers importants de retour à l'emploi, où l'innovation a sa place.

Le FDDIAE va soutenir l'émergence et le développement d'entreprises d'insertion, conforter et diversifier l'offre d'insertion départementale, encourager la professionnalisation et la qualification des ateliers et chantiers d'insertion, renforcer l'accès des publics à la formation professionnelle, et mobiliser les entreprises locales pour travailler en réseau.

Le Fonds départemental de développement de l'insertion par l'activité économique (FDDIAE) est abondé à hauteur de 3,5 M€ (fonctionnement et investissement).

En parallèle, parce que la hausse des prix de l'énergie et l'inflation font peser un risque financier sur l'avenir de certaines structures, un Fonds d'urgence en faveur des Ateliers et chantiers d'insertion (ACI) est créé. Véritables tremplins vers l'emploi pour les publics en insertion, ces ateliers et chantiers accueillent plus de 1 000 personnes par an, majoritairement allocataires du RSA, un public que le Conseil départemental souhaite mieux accompagner, au titre du Plan de lutte contre la pauvreté.

Le Fonds d'urgence en faveur des ateliers et chantiers d'insertion est abondé à hauteur de 300 000 €.

Dans le même temps, des subventions pour un montant de 1 M€ sont versées aux associations qui portent des actions « Agir pour son avenir professionnel », travaillées en lien avec des personnes en situation de handicap (comme Trisomie 21) ou avec des jeunes chez qui d'autres freins sociaux ont besoin d'être levés (santé psychique et sexuelle).

Rapports Commission permanente

n°403 : Règlement du Fonds départemental de développement de l'insertion par l'activité économique

n°404 : Fonds d'urgence en faveur des Ateliers et chantiers d'insertion (ACI)

n°408 : Subventions pour l'insertion socioprofessionnelle des jeunes

n°412 : Deuxième vague d'individualisation des subventions des actions d'insertion

n°421 : Subvention à l'association Trisomie 21 favorisant l'emploi pour les publics en insertion

n°423 : Subvention association intermédiaire Airelle

n°426 : Subventions aux actions d'insertion par l'activité non salariée et par l'activité agricole et soutien au développement de l'économie sociale et solidaire

Chantier d'insertion dans les Gorges du Gardon



Un financement massif des associations, des bailleurs sociaux et des collectivités du Gard

Le Conseil départemental intervient auprès des Gardoises et des Gardois dans de nombreux aspects de leur vie quotidienne qu'il s'agisse de solidarité, d'action sociale, de santé, d'éducation, de culture, de développement des territoires et des infrastructures, de protection de l'environnement et du patrimoine naturel ou encore de logement.

Au delà de ses compétences obligatoires, la collectivité agit également, en partenariat permanent avec l'État, les autres collectivités territoriales (communes, structures intercommunales, départements voisins, Région) et les associations locales, à travers des politiques complémentaires volontaristes et partagées.

D'importants domaines sont concernés tels que les aides aux équipements des collectivités, le déploiement de la fibre optique pour tous, l'égalité femme/homme, la lutte contre les discriminations, le tourisme, les aides aux associations (culture, sport), la jeunesse, la qualité alimentaire et l'agriculture, la politique de la ville et la gestion des barrages départementaux.

À titre d'exemples, lors de cette seule séance budgétaire, notre engagement sans faille se traduit à travers d'importantes aides financières octroyées notamment dans le domaine de la culture une enveloppe globale de plus de 700 000€.

Concernant l'habitat solidaire y compris en faveur des personnes handicapées, la collectivité garantit des emprunts pour près de 3,2 M€ en faveur de « Un toit pour tous » à Nages-et-Solorgues, de « Grand delta habitat » à Pont-Saint-Esprit, de ARED à Génolhac et soutient le fonctionnement des maisons en partage.

Près de 300 000€ sont dédiés à la valorisation du patrimoine gastronomique gardois et au soutien aux fêtes de terroirs qui jalonnent le territoire au cœur de la saison estivale.

Toujours en faveur des Gardoises et des Gardois via sa politique de la ville, le Conseil départemental agit en accordant aujourd'hui plus d'1,3 M€ de subventions aux centres sociaux et au titre du fonds de développement social sur les territoires des contrats de ville de l'agglomération de Nîmes Métropole, d'Alès agglomération, de l'agglomération du Gard Rhodanien, des communautés de communes de Cèze-Cévennes, et de Beaucaire-Terre d'Argence.

Enfin, côté contrats territoriaux, une nouvelle enveloppe d'1 M€ a été votée pour la 2^e programmation 2023.

Résidence Michel Colucci à Nîmes



Restaurant scolaire

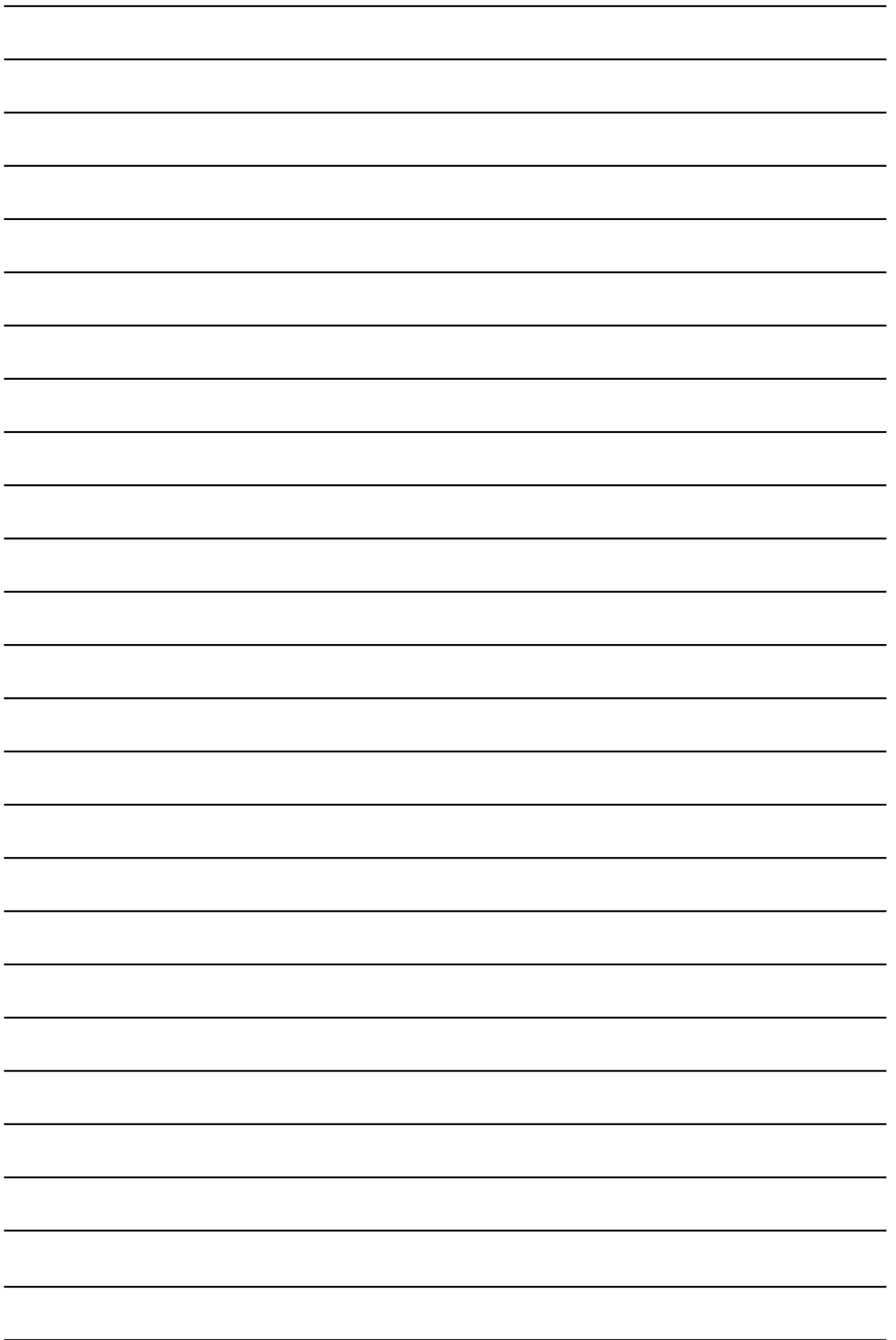


Le parc du Scamandre



Rapports Commission permanente (CP) :

- n°615 : Qualité alimentaire : individualisation d'une subvention en faveur de l'association « Un plus bio »
- n°413 : Politique de la ville : subventions au titre du fonds de développement social sur les territoires des contrats de ville de l'agglomération de Nîmes Métropole – MLJ Nîmes Métropole
- n°603 : Soutenir les pratiques culturelles – association de gestion du Cratère d'Alès et CIRCA La Chartreuse
- n°106 : Garantie d'emprunt « Un toit pour tous » (Nages et Solorgues)
- n°102 : Subventions à des organismes à caractère juridique
- n°423 : Subvention à l'association intermédiaire Airelle
- n°612 : Subvention de soutien à la valorisation du patrimoine gastronomique
- n°422 : Individualisation de la subvention à l'association « Mob in Occitanie »
- n°304 : Contrat territorial – aménagement de routes départementales en traversée d'agglomération – convention de financement et de transfert de gestion – communes de Martignargues et Saint-Etienne-de-l'Olm
- n°107 : Garantie d'emprunt (opération nouvelle) : Grand Delta Habitat (Pont-Saint-Esprit)
- n°311 : Commune d'Aigremont : aménagement de routes départementales en traversée d'agglomération – convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de financement des études
- n°117 : Subvention d'aide au fonctionnement de l'association « La Clède » œuvrant dans le domaine de la lutte et la prévention des violences faites aux femmes
- n°116 : Subvention au Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), association œuvrant dans le domaine de la prévention des violences faites aux femmes
- n°105 : Garantie d'emprunt (opération nouvelle) : ARED La Cézarenque (Génolhac)
- n°613 : Soutien au projet alimentaire territorial de Nîmes Métropole
- n°211 : Subvention pour le congrès national de l'association « réserves naturelles de France »
- n°210 : Gestion du plan départemental des espaces sites et itinéraires et partenariat en matière d'activités de pleine nature : subventions aux comités départementaux et associations d'activités de pleine nature
- n°212 : Gestion du plan départemental des espaces sites et itinéraires et partenariat en matière d'activités de pleine nature : conventions de partenariat dans le cadre de la démarche Gard pleine nature et subventions aux collectivités
- n°209 : Actions en faveur de l'environnement : subventions de fonctionnement aux associations
- n°218 : Contrat territorial 2023 : Subventions eaux pluviales dans les traversées d'agglomération
- n°217 : Contrat territorial 2023 : Subventions eau potable et assainissement
- n°216 : Subvention pour la valorisation des boues de stations d'épuration du Gard
- n°205 : Programme de Défense des forêts contre l'incendie (DFCI) – subventions pour l'acquisition de véhicules de surveillance et l'entretien de pistes
- n°202 : Subvention pour la protection contre les inondations
- n°307 : Avenant n°1 à la convention de partenariat pour la construction de la halle de sports du collège de Quissac – avenant portant sur le montant de la participation financière de la communauté de communes Piémont-Cévenol
- n°227 : Réduction de la vulnérabilité du bâti au risque inondation – individualisations des subventions
- n°214 : Subventions à l'association départementale d'information pour le logement (ADIL)
- n°213 : Aide à l'habitat – individualisations des subventions
- n°610 : Qualité alimentaire : individualisations des crédits
- n°608 : Subventions de soutien au tourisme social, solidaire et durable
- n°609 : Subventions de soutien aux manifestations et opérations touristiques
- n°607 : Subventions pour les projets structurants relevant des projets d'aménagements à vocation touristique
- n°418 : Subventions 2023 pour le fonctionnement des maisons en partage
- n°420 : Subventions pour les actions de promotion de l'autonomie de prévention et d'accompagnement des personnes âgées
- n°417 : Subventions pour les actions de promotion de l'autonomie de prévention et d'accompagnement des personnes handicapées
- n°415 : Politique de la ville : 1^{ère} individualisation de subventions aux centres sociaux
- n°414 : Politique de la ville : Subventions au titre du fonds de développement social sur les territoires des contrats de ville de l'agglomération de Nîmes Métropole, d'Alès agglomération, de l'agglomération du Gard Rhodanien, des communautés de communes de Cèze-Cévennes, de Beaucaire- Terre d'Argence
- n°409 : Subvention aux associations œuvrant dans le champs de la prévention
- n°411 : Subvention aux associations œuvrant dans le domaine de la prévention de la santé
- n°407 : Subvention aux associations œuvrant dans le domaine de la parentalité
- n°222 : Pacte territorial : contrats territoriaux – 2^{ème} programmation 2023 et régularisations
- n°406 : Subvention au comité départemental d'éducation pour la santé du Gard
- n°505 : Subvention à des structures œuvrant dans le domaine de la jeunesse
- n°602 : Soutenir les pratiques culturelles
- n°604 : Subventions à des associations pour le développement des pratiques sportives
- n°410 : Subventions à des structures œuvrant dans le domaine de la santé et de l'accès aux soins
- n°405 : Subventions de fonctionnement dans le champ de l'action sociale



[illegible]



Hôtel du Département
3, Rue Guillemette
30044 Nîmes cedex 9
Tél. : 04 66 76 76 76

